

**Étaient présents :**

Martine DARRIAU – Présidente de Daxatou  
Michel BEIGBEDER – Membre de Daxatou  
Isabelle GAUTIER – Membre de Daxatou  
Philippe MOREAU – Membre de l'association des Commerçants de Samadet  
Nathalie PERRIN-JASSY – Co-Présidente de l'UCAM  
Caroline BRETHERS – Co-Présidente de l'association des Commerçants de Saint-Sever  
Mathieu TILHET – Co-Présidente de l'association des Commerçants de Saint-Sever  
Mathieu EPAULARD – Co-Président de l'UC2A Aire sur Adour  
Chantal BRESSIER – Présidente de l'AC de Biscarrosse Plage  
Michel CASSEN – Président de l'ACA de Pontonx  
Pascale PITOUS – Membre de Bisca Bouge  
Cathy PONTNEAU – Co-Présidente de l'association des Commerçants de Saint-Sever  
Catherine MANCEAU – Mont-de-Marsan Agglomération  
Quentin ROUSSY – Mont-de-Marsan Agglomération  
Bernard DUFAU – Vice-Président de la CCI des Landes  
Agnès ZAMBON – Chambre de commerce et d'industrie des Landes  
Davina MOLINES – Chambre de commerce et d'industrie des Landes  
Jean SOUBLIN – Chambre de commerce et d'industrie des Landes

Bernard DUFAU remercie les membres d'associations présents à l'occasion de ce 44e Club Commerce malgré le mouvement des gilets jaunes qui a retardé ou empêché certaines personnes de venir.

**POINT 1 - le moratoire sur les surfaces commerciales et de restauration du Marsan Agglomération,**

Catherine MANCEAU, Directrice du Pôle Développement Économique de Mont de Marsan Agglomération et Quentin ROUSSY, collaborateur du cabinet de M. DAYOT sont venus présenter ce moratoire.

En septembre dernier, un moratoire a été voté à l'unanimité par les élus communautaires du Marsan. Une position commune sur le développement commercial sur le territoire de l'agglomération montoise dont le prolongement s'écrira dans le futur document du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Mont-de-Marsan Agglomération a donc acté des principes forts, en matière de développement et d'extension de projets à vocation commerciale ou de restauration :

- ne plus autoriser de nouveaux mètres carrés commerciaux supplémentaires de moyenne et grande surface, sauf en matière de reconversion de magasins existants (le dossier de Malage ne sera donc pas impacté),
- une volonté de tendre à un plafond de 300 m<sup>2</sup> au lieu de 1000 m<sup>2</sup> pour le seuil de nouvelles surfaces commerciales,
- les magasins de prêt-à-porter de moins de 300 m<sup>2</sup> doivent obligatoirement s'installer dans les centres des villes,

- favoriser l'implantation de toutes nouvelles activités commerciales et de loisirs dans les centralités de l'agglomération : les grosses enseignes ou sites de loisirs devront s'installer à Mont-de-Marsan,
- veiller à installer les restaurants dans les centres des villes et villages.

Un débat avec différents points de vue sur ces mesures a eu lieu. Bernard DUFAU propose que lors du prochain Club Commerce les élus et techniciens du Grand Dax viennent à leur tour présenter leur moratoire qui diffère de celui de Mont de Marsan Agglomération.

## **POINT 2 - les opérations commerciales d'Octobre Rose dans les Landes,**

Suite aux succès sur Aire et Mont-de-Marsan de cette opération en 2017, l'idée était venue de mutualiser l'achat de parapluies roses au sein du Club Commerce pour les associations qui le souhaitent. Six associations ont joué le jeu de la commande groupée via un prestataire recommandé par l'UCAM.

Chaque association a géré individuellement son animation commerciale locale et sa remise de chèque à la ligue contre le Cancer. Des images des parapluies disposés dans quelques communes landaises ont été diffusées.

Bernard DUFAU félicite chaque association pour leur mobilisation en faveur de cette belle opération mais souhaite quand même qu'une remise commune avec une belle communication sur le commerce de proximité landais ait lieu dans le futur. Ce sujet méritera certainement d'être rediscuté l'an prochain.

## **POINT 3 - les demandes d'aide financière des Unions Commerciales pour le 2e semestre 2018 et les nouvelles modalités de financement pour l'année 2019,**

12 demandes qui concernent 11 associations et 10 villes pour un montant total de 8 250 € budgétés ont été présentées et défendues par les unions commerciales présentes.

Le budget 2019 consacré aux associations sera de 15 000 €. La convention mise à jour avec les nouvelles modalités de financement a été présentée au Club Commerce. Un bonus a notamment été instauré pour les associations qui organiseront une opération dans le cadre d'une prestation proposée par la CCI des Landes (formations collectives, accompagnements individuels, participations à un salon...). Vous retrouverez précisément l'ensemble de ces éléments dans le déroulé.

Marie-Luce FERRY, directrice de la formation à la CCI, est intervenue pour présenter les différentes formations proposées par la CCI.

## **POINT 4 - la mise en place de formations pour les commerçants avec l'aide des associations,**

Jean SOUBLIN a détaillé de son côté l'ensemble des prestations et formations proposées directement par le service commerce aux commerçants et restaurateurs pour augmenter leur chiffre d'affaire et améliorer leurs performances. A noter que le document unique et le permis d'exploitation sont des nouveaux services proposés pour 2019

## **POINT 5 - les différents projets commerciaux examinés en CDAC depuis juin 2018,**

Depuis le dernier club en juin, il y a juste eu 2 demandes départementales concernant un important projet à Saint-Paul-les-Dax et un drive à Aire. On note un flagrant ralentissement des dossiers déposés en CDAC depuis 2017 avec seulement 4 demandes depuis le début de l'année!

## **POINT 6 – la loi ELAN et le projet de loi PACTE discuté au Parlement actuellement,**

La loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a été adoptée le 16 octobre dernier. Elle marque incontestablement un tournant après des décennies de laissez faire en matière commerciale.

Ce volet de revitalisation des centres villes vise à donner aux élus de nouveaux moyens pour redynamiser leurs centres, au-delà du plan Action cœur de ville qui se limite, lui, à 222 villes moyennes. Le principal outil créé par la loi est l'opération de revitalisation de territoire qui est précisée dans le déroulé.

Ecartées des CDAC en 2008, les chambres consulaires vont les réintégrer. Sans prendre part au vote, ces personnalités donneront leur avis sur la situation du tissu économique dans la zone de chalandise, l'impact du projet sur ce tissu économique et sur la consommation de terres agricoles... La CDAC devra aussi auditionner "la personne chargée d'animer le commerce de centre-ville", "l'agence du commerce" et "les associations de commerçants".

On constate ainsi un retour des critères économique.

Les principales mesures du projet de la loi PACTE ont aussi été annoncées. Cette loi en discussion au Parlement sera certainement adoptée au courant du printemps 2019, nous aurons donc l'occasion d'y revenir dessus.

## **POINT 7 - le point sur le plan Action cœur de ville et le devenir du FISAC,**

Bernard DUFAU annonce que les deux contrats action cœur de ville landais ont été signés pour Mont-de-Marsan et Dax en septembre dernier en présence du président Jacquemain et des présidents d'unions commerciales. La CCI est conviée à participer à des groupes de travail et de réflexions plus spécifiquement sur Mont-de-Marsan où deux réunions de travail ont déjà eu lieu.

Concernant le FISAC, une mauvaise nouvelle vient de tomber dans le Projet Loi de Finances 2019 : le montant du FISAC prévu pour 2019 sera le plus bas que nous n'ayons jamais connu depuis ces 8 dernières années avec seulement 6,10 M€ en crédit de paiement ; mais plus ennuyeux encore, il est prévu une « gestion extinctive » du FISAC en 2019 ; c'est-à-dire que ce montant servira uniquement à financer des actions qui ont déjà obtenu un accord de financement au cours des années passées.

## **POINT 8 - le document unique d'évaluation des risques professionnels (DU) obligatoire dans toutes les entreprises avec l'intervention de la CARSAT,**

Daniel BERTRAND, Ingénieur-Conseil du Département Risques Professionnels Unité Opérationnelle n°3 de la CARSAT Aquitaine est intervenu dans le cadre d'un atelier d'information « Evaluation des Risques Professionnels, Document Unique et Plan d'Action ».

L'enjeu est de maîtriser les risques avant que ne se produise un dommage et de préserver la santé physique et mentale du personnel. L'élaboration du Document Unique sert à prévenir ces risques. Dès 2019, le service commerce et restauration de la CCI accompagnera les commerçants dans cette démarche.

A 12h30, Bernard DUFAU convie les participants à poursuivre les échanges autour du buffet déjeunatoire.